



Aurignac, le 22 mai 2015

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le **mercredi 27 mai prochain à 20 h 30 à la CCTA.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Budget général 2015 : présentation et vote ;
- Budget régie du musée-forum 2015 : présentation et vote ;
- Délibération pour vote des taux de TH, FB ; FNB, CFE ;
- Délibération pour vote du taux de TEOM ;
- Délibération pour diminution des indemnités de fonctions des élus,
- Délibération pour la création de la régie de recettes de la régie d'exploitation du musée-forum,
- Dotation allouée par la CCTA à la régie de recettes de la régie d'exploitation du musée-forum et modalités de remboursement de cette dernière ;
- Délibération pour modifier et compléter la tarification des entrées et de la boutique du musée forum,
- Délibération pour que la CCTA puisse recevoir des commissions sur les produits en dépôt vente au musée forum jusqu'au 31 mai 2015,
- Délibération pour que la régie d'exploitation du musée forum puisse recevoir des commissions sur les produits en dépôt vente à partir du 1^{er} juin 2015
- Délibération pour embauche d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) ;
- Délibération pour embauche de contrat de 4 mois au musée (recollement des collections) ;
- Délibération pour mise à disposition d'un Conseiller de prévention par la commune d'Aurignac;
- Délibération pour gratuité de montage du chapiteau et du podium ;
- Questions diverses.

Les modèles de délibérations vous seront transmis ultérieurement.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 MAI 2015

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais (procuration de Guy Loubeyre)
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Bernard Gabas) Philippe Bertrand (procuration de Laurence Darnise) Régine Boulp (procuration de Marie-Hélène Fleurigeon) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié (procuration à Nicole Samouillan à 23 h 45)
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube (procuration à André Massarin à compter de 23 h 30)
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure
Présents :	27

Représentés :	3
Absents non représentés :	0
Total :	30

Assistait également à la séance en tant qu'appui technique Madame Chantal Robert, comptable public.

Monsieur Alain PASSAMENT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs transmis.

Certains délégués font remarquer qu'ils n'ont pas reçu le PV du conseil communautaire du 18 mai.

Monsieur le Président annonce que le budget présenté est un budget sincère dans lequel aucune recette n'a été majorée et où chaque dépense a été évaluée au plus près.

Pour autant, en investissement, le budget n'a pu être équilibré.

Le prêt relais pour le musée de 1 000 000 € ainsi que le montant de la ligne de trésorerie (550 000 €), qui n'ont pu être remboursés dans les délais, sont mentionnés au budget.

Actuellement, la CCTA est dans l'attente d'une réponse de la Caisse d'Épargne pour le rachat de la ligne de trésorerie.

Monsieur le Président fait lecture des dépenses de fonctionnement pour un total de 3 851 123 €.

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 766 219 €.

Monsieur Massarin constate que l'énergie et les frais de télécommunications (notamment en ce qui concerne le musée) pèsent lourd dans les charges.

Monsieur le Président précise que le musée est équipé d'une climatisation qui tourne en permanence et qui est nécessaire à la conservation des collections.

Monsieur Boube s'interroge sur le montant de l'article 60623 « alimentation » qui s'élève à 7 375 €.

Monsieur Losego lui répond qu'il s'agit des goûters et repas des ALSH.

Monsieur Boube demande ce que recouvre le montant de 7 500 € au 6228.

Monsieur le Président lui répond que c'est le montant dû pour le Service Local de l'Habitat pour l'année 2014 (il y a toujours une année de décalage, 2015 sera payé en 2016).

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à 1 730 896 €. Il englobe la totalité du personnel (y compris du musée) sur une année, déduction faite des départs en retraite au périscolaire.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 851 123 €.

Monsieur Boube demande si, au chapitre 65, a été intégrée la baisse des indemnités des élus. Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Boube se dit très déçu de constater que la subvention à la MARPA a été purement et simplement supprimée. S'il aurait trouvé normal qu'elle soit revue à la baisse, la supprimer lui paraît peu conforme à la politique de solidarité menée par les élus.

Monsieur le Président lui répond que le fait que cette subvention n'ait pas été demandée par l'association depuis plusieurs années a motivé cette suppression. Il ajoute que la CCTA sera toujours en mesure de la débloquent si la MARPA la demandait.

Monsieur Boube préférerait qu'elle figure au budget primitif, même si, au final, elle n'est pas demandée.

Monsieur le Président propose donc d'inscrire 10 000 €.

Monsieur Massarin constate qu'un effort important a été réalisé en matière d'économies dans les subventions aux associations. Mais il pense que cela est encore insuffisant car il s'agit de faire un geste fort vis-à-vis des contribuables.

Monsieur Fitte demande pourquoi la subvention d'équilibre du musée ne se retrouve pas dans le budget du musée.

Monsieur le Président lui répond que le budget du musée correspond à 7 mois d'exploitation (de juin à décembre). De janvier à mai, il est intégré dans les comptes de la CCTA.

Madame Ferrère demande qu'on précise si le budget annuel du musée correspondra bien au « musée 5 mois » + « musée 7 mois ».

Madame Robert explique qu'il s'agit d'une régie autonome, ce qui signifie que c'est le musée qui devra payer les salaires et retracer ses dépenses en totalité. Elle précise que l'idéal aurait été l'acquisition d'un logiciel de paye mais celui-ci était visiblement trop onéreux...

Monsieur Viguié s'interroge sur la capacité du musée à rembourser les salaires à la CCTA.

Monsieur le Président lui répond que le musée remboursera les salaires à la CCTA par le biais de la subvention d'équilibre versée par cette même CCTA.

Monsieur Boube revient sur les frais de mission du Président et des vice-présidents qui sont des dépenses précises. Il constate que le Président de la CCTA est à la fois sur des missions locales et sur des missions nationales (AdCF notamment).

Il ajoute que les 12 800 € de frais de carburant que doit rembourser le Président à la CCTA devront l'être en 2015.

Madame Robert précise à ce sujet qu'elle ne dispose, à ce jour, d'aucun mandat ni titre visant à rembourser cette somme.

Monsieur Viguié trouve la situation pour le moins complexe.

Monsieur le Président informe qu'il a transmis à la Trésorerie les justificatifs correspondants qui se chiffrent à 8300 €. La différence, 4 500 €, reste effectivement à rembourser.

Monsieur Fitte rappelle que ces 12 800 € correspondent à deux années pleines de carburant et fait constater que le Président s'est remboursé par avance au moyen d'une carte personnelle...

Monsieur le Président lui répond qu'il justifie des frais kilométriques et non des factures de gaz oil.

Madame Samouillan trouve la somme tout de même très élevée.

Madame Robert précise que les frais du Président doivent être justifiés par une délibération pour pouvoir donner lieu à un remboursement.

Monsieur Boube en appelle à la moralité. Ce problème traîne depuis des mois et doit désormais être réglé très rapidement

Madame Rey demande pourquoi les sommes inscrites au 7067 (redevances et droits des services périscolaires) n'ont été prélevées en 2014 ?

Monsieur Losego lui répond qu'elles ont été prélevées sur 10 mois. En 2014, on a effectué des charges rattachées.

Madame Robert précise que, pour être sincère, un budget doit retracer toutes les dépenses et les recettes de l'année, ce qui requiert de rattacher les recettes à la bonne année (même si celles-ci ont été encaissées l'année suivante).

Monsieur Losego rappelle que le montant des prestations CAF n'est souvent connu que tard dans l'année, au moment où on le touche. Un acompte est versé sur l'année en cours et le solde sur le réel plusieurs mois après la fin de l'exercice. Cela génère donc nécessairement une part aléatoire dans le budget.

Monsieur Boube est d'avis que trois chiffres sont révélateurs :

- l'augmentation très nette de la fiscalité ;
- la baisse conséquente des dotations de l'Etat ;
- l'augmentation du 7478 (autres organismes) qu'il estime bien aléatoire.

Monsieur le Président explique cette dernière recette par le recalage de l'année N par rapport à la CAF.

Monsieur Faure (Thomas) note que l'on a inscrit les intérêts du prêt relais de la maison médicale et qu'il faudra donc rembourser ce prêt au fur et à mesure de l'encaissement des subventions correspondantes.

Monsieur de Galard prend la parole et se demande comment éviter une hémorragie en continu ? Il est évident que l'on ne pourra pas payer les 245 000 € de dépenses de fonctionnement prévues pour le musée. Dès lors, pourquoi ne pas chercher un porteur de projet mieux dimensionné, comme le Pays par exemple ?

Sachant qu'il n'existe aucune possibilité pour enrayer un déficit extrêmement important, il faut sortir toutes les dépenses qui ne peuvent pas être équilibrées.

Il note entre autres que l'association Pronomades bénéficie déjà de plusieurs sources de subventions (Etat, Région, Pays...) et qu'en ces temps de difficultés financières extrêmes, la subvention qui lui est allouée ne revêt certainement pas un caractère prioritaire.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il lui semblerait paradoxal de demander au Pays de porter le musée-forum et de refuser de subventionner une association qui dépend de cette même structure.

Monsieur Massarin abonde dans le sens de Monsieur de Galard quant à la subvention à l'association Pronomades.

Monsieur Lagrange est d'avis qu'il faut placer le débat sur le terrain de l'analyse. La situation actuelle de la CCTA vient aussi du fait que beaucoup d'investissements n'ont pas généré beaucoup de recettes.

Monsieur Viguié lui fait remarquer que l'analyse, à ses yeux, se sont les chiffres du BP 2015...

Monsieur Faure (Thomas) trouve regrettable que l'on ne puisse avoir l'analyse de l'ATD en amont du budget. Par ailleurs, il est d'avis que l'on ne peut pas justifier le déficit uniquement par les transferts de charges.

Monsieur Boube s'avère étonné que n'apparaisse pas davantage la responsabilité de l'Etat dans les finances communales et intercommunales. Cette année, ce sont 60 000 € de dotations en moins. Il est au demeurant très regrettable de ne pas disposer de l'analyse de l'ATD. Il ne peut pas se satisfaire d'entendre que le budget sera contrôlé par la Chambre Régionale des Comptes. Il souhaite au contraire pouvoir travailler avec l'ATD et la CRC au redressement de la situation dans les années à venir. Il attire l'attention du conseil communautaire sur l'importance d'une démarche de travail concerté avec ces instances.

Monsieur le Président confirme que le but est bien de travailler avec la CRC qu'il a par ailleurs tenté de contacter sans succès aujourd'hui. L'ATD, quant à elle, ne pourra intervenir avant la deuxième quinzaine de juin.

Il affirme que les transferts de ce sont les transferts de compétences qui ont pesé le plus sur les finances de la CCTA et notamment la prise de compétence du périscolaire et la suppression des aides du Département sur le fonctionnement du pool routier.

Il est clair que si l'on ne considère que le point de vue financier, il eut été plus raisonnable de ne pas réaliser la maison médicale mais un retard aurait compromis le projet à jamais.

Monsieur de Galard se dit faire partie des gens qui sont farouchement opposés à ce que l'on dépouille les communes d'un certain nombre de responsabilités qu'elles géraient et qu'elles géraient très bien. Il reste persuadé, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, que l'avenir des territoires passe nécessairement par un renforcement des maires. Au demeurant, lorsque l'on présente un budget de fonctionnement en équilibre et qui plus est totalement hors délais, on court inexorablement à sa perte. Il n'est pas pensable de voter un budget qui présente des dépenses que l'on sait pertinemment ne pas pouvoir assumer. Et faire disparaître les communes serait la pire des inepties.

Monsieur Lagrange demande à Monsieur de Galard de donner des exemples précis de dépenses que la CCTA ne pourrait pas assumer.

Monsieur de Galard lui répond qu'il serait très étonné que l'on puisse honorer les 245 000 € inscrits pour le musée.

Monsieur Chrétien rappelle que le projet du musée a été voté à la majorité en conseil communautaire. Il s'agit aujourd'hui d'assumer cette décision et de faire vivre ce projet. Il précise que les dépenses prévues au budget du musée sont de l'ordre de 280 000 € et que la subvention d'équilibre de la CCTA a été fixée à 157 145 €.

Madame Rey fait remarquer que le montant précis des dépenses de fonctionnement de ce musée n'a jamais été estimé.

Monsieur Chrétien admet que cela est vrai et que l'on n'a jamais analysé en amont les coûts de fonctionnement.

Monsieur Cheylat est d'avis qu'il n'est peut-être pas trop tard pour les réévaluer.

Monsieur Viguié est d'avis que le problème qui s'est posé sur le musée tient à son contenu : les dérapages actuels et l'avenir compromis du musée viennent du fait que les propositions actuelles n'ont plus rien à voir avec celles qui avaient été proposées à l'origine. Il n'est pas envisageable, dans la situation financière actuelle, de ne pas revoir à la baisse les dépenses du musée.

Monsieur Chrétien fait remarquer qu'au moment du vote pour la réalisation du projet, le contenu muséographique n'était pas encore abouti. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que ce sont les musées de France qui ont validé le parcours.

Monsieur Viguié persiste à penser qu'il faudra, *a minima*, une réadaptation du budget de dépenses.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'est déjà tourné vers d'autres partenaires. Il confirme que c'est le Ministère de la Culture qui a validé le projet et son aménagement. Ceci était une condition *sine qua non* pour que les financements soient accordés.

Il précise qu'en tant que Président, il n'était pas compétent pour prendre les décisions à ce niveau.

Monsieur Fitte s'interroge sur le pourcentage que représente l'aurignacien dans ce musée.

Monsieur Chrétien lui répond qu'il représente 100 % de l'exposition permanente.

Monsieur Lagrange fait remarquer que la programmation d'un musée doit être validée par des scientifiques et non des politiques....

Monsieur Faure (Thomas) fait noter que, quelle que soit l'issue du vote, le budget étant déséquilibré, le sous-préfet saisira la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Président confirme, sachant que la CRC est déjà saisie du compte administratif qui a été refusé.

Monsieur le Président souhaite maintenant faire passer aux votes.

VOTE BUDGET GENERAL :

13 délégués demandent le vote à bulletin secret. Celui-ci est donc accordé.

Après dépouillement des bulletins, le vote est le suivant :

Pour : 14

Contre : 16

Abstention : 0

Le budget principal est rejeté.

VOTE BUDGET ANNEXE MUSEE :

13 délégués demandent le vote à bulletin secret. Celui-ci est donc accordé.

Après dépouillement des bulletins, le vote est le suivant :

Pour : 14

Contre : 16

Abstention : 0

Le budget annexe musée est rejeté.

Monsieur Chrétien constate le refus de valider le budget par la majorité des délégués et conclut qu'il faudra en assumer les conséquences, à commencer par une hausse de la fiscalité de plus de 40 %. Cela aura de lourdes conséquences, notamment vis-à-vis du personnel. Il en tire les conclusions en annonçant qu'il se désengage de la gestion du musée.

Monsieur Sors annonce qu'il suivra le président de la régie.

VOTE DES TAUX DES TAXES MENAGES :

Monsieur le Président présente les taux des 4 taxes qu'il soumet au vote :

TH : 19,05 %

FB : 8,50 %

FNB : 43,74 %

CFE : 27,91 .

13 délégués demandent le vote à bulletin secret. Celui-ci est donc accordé.

Après dépouillement des bulletins, le vote est le suivant :

Pour : 12

Contre : 18

Abstention : 0

Le vote des taux des taxes ménages est rejeté.

VOTE DU TAUX DE LA TEOM :

Monsieur le Président présente le taux de la TEOM qu'il soumet au vote :

TEOM : 13,5 %

13 délégués demandent le vote à bulletin secret. Celui-ci est donc accordé.

Après dépouillement des bulletins, le vote est le suivant :

Pour : 12

Contre : 18

Abstention : 0

Le vote de la TEOM est rejeté.

Suite au rejet du budget principal, du budget annexe et des taux ménages et TEOM, Madame Robert demande à ce que soit créée une régie de recettes pour que le musée puisse continuer de fonctionner, vu qu'en l'absence de budget, la régie d'exploitation ne peut perdurer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Proposition de délibération pour reporter le démarrage de la régie d'exploitation du musée au 1^{er} mois suivant l'adoption du budget :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de délibération pour l'embauche d'un CUI au musée (entretien) à compter du 1^{er} juin :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de délibération pour l'embauche d'un CDD de 4 mois pour le recollement des collections :

Monsieur Chrétien expose à l'Assemblée que le recollement des collections doit être effectué tous les 10 ans. Réglementairement, il doit être terminé au 31/12/2015. C'est un travail important et fastidieux que Joëlle Arches ne peut réaliser toute seule.

Il est donc proposé d'embaucher une personne qualifiée durant 4 mois, temps nécessaire pour finaliser l'ensemble du recollement.

Vote : Pour : 20
 Contre : 2
 Abstentions : 8

Délibération adoptée.

[Monsieur Boube quitte la salle à 23 h 30 et donne procuration à Monsieur Massarin].

[Monsieur Viguié quitte la salle à 23 h 45 et donne procuration à Madame Samouillan].

Proposition de délibération pour la mise à disposition du conseiller de prévention :

Monsieur le Président rappelle que la CCTA n'a pas d'agent de prévention en interne. Il est donc proposé de reconduire la mise à disposition de Monsieur Jean-Luc Cayuela pour l'année 2015.

Monsieur Massarin demande si cette personne possède les compétences nécessaires pour les défibrillateurs.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative (cette personne est pompier volontaire).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de délibération pour la gratuité du montage / démontage des chapiteaux et des podiums :

Monsieur le Président propose que l'on puisse monter gratuitement le chapiteau et le podium pour les associations suivantes : OTTA, Vélo Club du canton d'Aurignac, Ecole de Foot du canton d'Aurignac, Pronomades, Centre Equestre aurignacais, Amicale du personnel, Comité de foire de la Saint-Martin et Association des sapeurs pompiers.

Monsieur de Galard suggère que l'on y ajoute la MARPA et Messieurs Fitte et Fauré l'association Harloup (chien courants).

Madame Rey trouve un peu rapide de prendre une telle décision, qui engage des frais conséquents et reste d'avis qu'il vaudrait mieux prendre le temps de la réflexion. Après avis de la majorité du conseil communautaire, il est décidé d'ajourner cette délibération.

Proposition de délibération pour l'embauche d'un CDD de 1 mois pour l'entretien de la piscine au mois de juin :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'au mois de juin, la piscine est ouverte aux scolaires durant la semaine et au public durant les week-ends. Le prestataire assure l'entretien des locaux durant les week-ends ainsi qu'il est stipulé dans la convention d'affermage mais durant la semaine, c'est à la charge de la CCTA. Il s'agit donc, comme chaque année, d'embaucher une personne pour assurer l'entretien des locaux durant la semaine du mois de juin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Proposition de délibérations pour la boutique du musée :

1°) Adaptation de la tarification à la demande.

[Monsieur de Galard quitte la salle à 00 h 50 ; Madame Raulet, suppléante, le remplace].

Il s'agit de pouvoir moduler les tarifs d'entrée en fonction des demandes spécifiques (par exemple, créer un droit d'entrée appelé « pack OT » de 5€/personne pour les groupes de 10 personnes et plus).

Délibération adoptée à l'unanimité.

2°) Marge minimum.

Il s'agirait de fixer une marge minimum à appliquer sur les articles qui ne parviendrait pas à se vendre et que l'on voudrait « solder ». Il est proposé que cette marge soit de 15%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de plusieurs documents anonymes qui circulent depuis quelques mois dans les ministères sur lui-même et sur la CCTA.

Quand cela porte atteinte au musée et au personnel, il estime que cela n'est plus supportable. Des attaques ont également été recensées sur le site internet du musée.

Au demeurant, la semaine dernière, le musée a été inspecté par les services des musées de France suite à un courrier anonyme dénigrant le fonctionnement du musée, son contenu et la qualification des personnes en poste.

Il assure qu'il prendra toutes les mesures qui s'imposent afin que cesse cette calomnie.

Madame Rey lui répond que ce genre de discours devrait être relayé dans la presse plutôt que devant un conseil communautaire. Au demeurant, elle refuse d'entendre que ce discours puisse s'adresser aux délégués communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.
